



question à propos d'une succession

Par **david R**, le **02/05/2011** à **17:01**

bonsoir,

Suite au décès de ma grand mère maternelle, je viens de recevoir un courrier de la caisse d'épargne de la picardie me demandant de prendre contact avec eux afin de régler la succession.

N'aurais je pas du être plutôt contacter par le notaire s'occupant de l'affaire?

Merci pour vos réponses

cdlt

D R

Par **Domil**, le **02/05/2011** à **17:16**

Il n'y a pas forcément de notaire s'occupant d'une succession.

Votre grand-mère a, au moins, un bien immobilier ?

Ses enfants, conjoint, fratrie sont vivants ?

Par **david R**, le **02/05/2011** à **18:01**

Tout d'abord BONJOUR,

Oui mes grands parents étaient propriétaires, la maison a été rachetée par un membre de la fratrie avant le décès de mon grand père, j'ai d'ailleurs été contacté par un notaire afin de régler la succession lors de son décès et je trouve bizarre que pour la succession de ma grand mère ce soit une banque qui me contacte.

cdlt

D R

Par **Domil**, le **02/05/2011** à **18:04**

Si la maison a été vendue, votre grand-mère n'a donc aucun bien immobilier
Répondez aux autres questions posées.

Par **David R**, le **02/05/2011** à **19:27**

Il me reste mes oncles et tantes du côté de ma mère (décédée en 1995 j'ai donc été
contacté par le notaire pour la succession de mon grand père maternel) et je pense que la
succession se fera sur les comptes épargne et différents différents livrets que ma grand mère
possédait mais je ne comprends pas que ce soit la banque qui me contacte et non le notaire
qui s'occupe de la succession